



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 17 décembre 2024</i>	
<b>2024 – 159</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>23</b>
	Date de la convocation : <b>11/12/2024</b>
	Date d'affichage : <b>11/12/2024</b>

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 17 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire.***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, SEIRACQ, GATUINGT, DARRACQ, DEHEZ, MARIMPOUY, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.***

*Excusés et procurations :*

***Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET***

***M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD***

***M. LABAT a donné procuration à M. VILATON***

***Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE***

***Mme EDE a donné procuration à M. DARRACQ***

*Secrétaire de séance : **M. Claude LARROQUE***

**OBJET :  
CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ANIMATEURS POUR L'ESPACE-  
JEUNES ET LE CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAUX - ANNEE 2025**

M. le Maire rappelle que l'espace jeune et le centre de loisirs sont ouverts chaque année les mercredis et pour les vacances scolaires (Automne-Hiver-Printemps-Eté).

Afin de pouvoir permettre le recrutement de ces animateurs il est nécessaire de créer les emplois y afférent dont le nombre varie en fonction des taux d'encadrement et du nombre d'inscription d'enfants.

**VU** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

**VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**VU** la délibération n°2022-003 du conseil municipal du 11 janvier 2022 portant sur la rémunération des animateurs saisonniers,



**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création en CDD de postes saisonniers « 2025 » en contrats de droit public d'animateurs pour l'espace jeunes et le centre de loisirs :

- Agent sans formation : 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'animation échelle C1
- Agent stagiaire BAFA : 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'animation échelle C1
- Agent titulaire du BAFA : 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'animation échelle C1

**DECIDE** la création en CDD de postes saisonniers « 2025 » en contrats d'engagement éducatif (CEE) de droit privé d'animateurs pour l'espace jeunes et le centre de loisirs,

**INDIQUE** que le nombre total d'emplois « 2025 » créés sera variable en fonction des nécessités de service et lié aux taux d'encadrement réglementaire et au nombre d'inscription d'enfants,

**PRECISE** que ces postes sont créés pour répondre aux besoins identifiés sur les périodes des mercredis et des vacances scolaires (Automne-Hiver-Printemps-Eté),

**AUTORISE** M. le Maire à faire la publicité nécessaire préalable aux recrutements.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **23 décembre 2024**

Le Maire,

**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241217 – DE2024159  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*